

Reporterre

le quotidien de l'écologie

NATURE | CARTE DES LUTTES | RETRAITES | AUSTRALIE

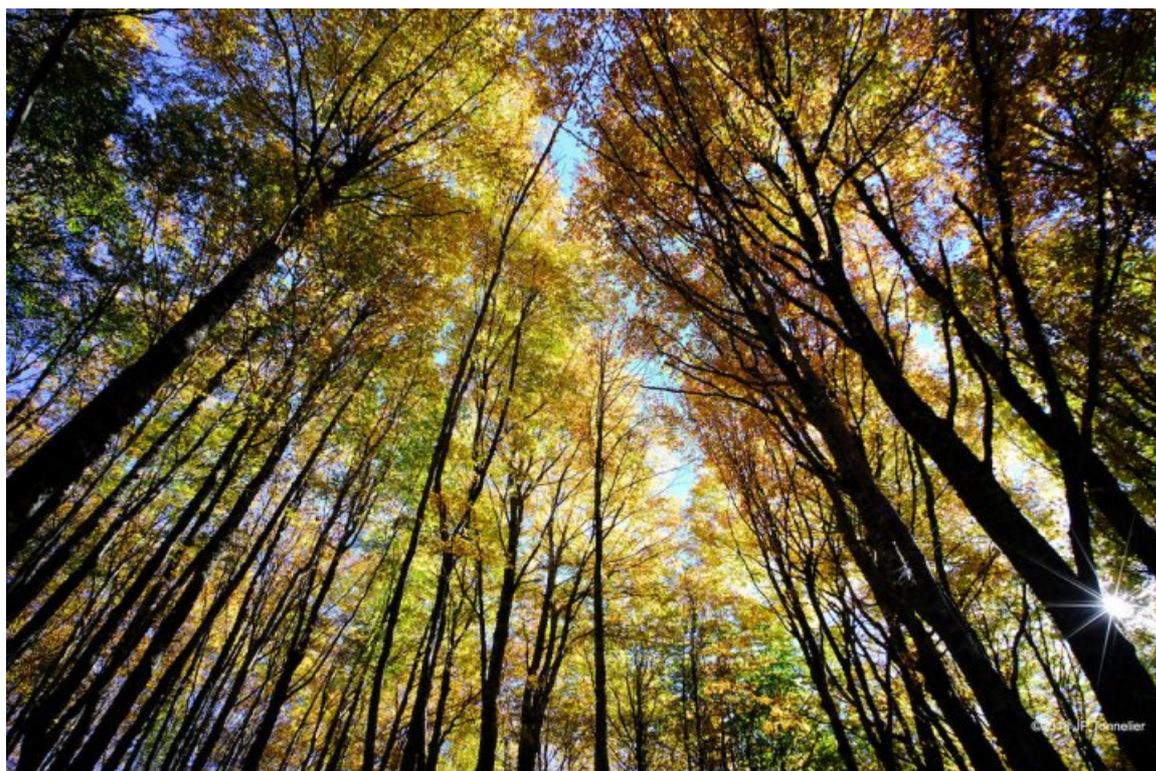
TOUTE L'INFO |  |  |  |  |  | 

Accueil > Editorial > Info >

Le gouvernement accélère la privatisation de l'Office national des forêts

23 janvier 2020 / [Gaspard d'Allens \(Reporterre\)](#)

Durée de lecture : 6 minutes



Reporterre révèle que le gouvernement entérine la privatisation de l'office public chargé des forêts : ses agents pourront de plus en plus être de droit privé. Cette mesure capitale affaiblira leur pouvoir de protection des forêts. C'est un nouveau recul, alors même que le changement climatique exige une attention accrue pour les massifs français.

C'est un nouveau coup porté au service public forestier. Mercredi 22 janvier, une rencontre a eu lieu entre la direction générale de l'Office national des forêts (ONF) et les organisations syndicales représentant les personnels de droit public. Au cours de la réunion, il a été expliqué aux syndicalistes que le gouvernement présenterait en Conseil des ministres, en février prochain, un projet de loi d'habilitation sur « *la modernisation de la Fonction publique* ».

Une fois cette loi votée, le gouvernement pourra prendre des mesures par ordonnance dans un délai d'un an. Selon le compte-rendu de Synergie FO, présent lors de la réunion, des modifications législatives seront prévues spécifiquement pour l'ONF. « *Leurs conséquences pourraient être dramatiques, disent à Reporterre les syndicalistes. Elles entérineraient le processus de privatisation en cours.* »



Depuis plusieurs années, le service public forestier se fait progressivement démanteler. Des 15.000 salariés que comptait l'office en 1985, il en reste moins de 9.000. La baisse des effectifs s'est couplée à « *une crise de sens* ». De nombreux gardes forestiers dénoncent une gestion productiviste à court terme qui transforme les forêts publiques en « *usines à bois* ».

Mercredi 22 janvier, une nouvelle étape a été franchie, mettant en péril les fondements mêmes de l'établissement public. Le gouvernement prépare une modification du Code forestier pour permettre aux salariés de droit privé d'effectuer des missions identiques à celles des fonctionnaires. Le nombre de fonctionnaires diminuerait alors au profit des contractuels, qui vont devenir majoritaires au sein de l'Office.

« Le statut de fonctionnaire nous permet de résister aux pressions des propriétaires et des marchands de bois »

En exclusivité, *Reporterre* révèle un document interne de l'ONF qui décrit et précise la stratégie du gouvernement. Dans une lettre adressée à l'ensemble des salariés, en date du 22 janvier 2020, le nouveau directeur de l'ONF, Bertrand Munch, écrit, sans ambage, que la future modification législative aura « *pour principal effet de généraliser l'accès des personnels sous contrats de droit privé à l'ensemble des métiers et des fonctions de l'établissement. Les recrutements externes se feront désormais très majoritairement avec des collaborateurs salariés. Le recrutement de fonctionnaires restera possible* », précise-t-il.

 Dans cette perspective, l'Etat a décidé de lancer dans les prochaines semaines une évolution législative.

Cette modification du code forestier aura pour principal effet de généraliser l'accès des personnels sous contrats de droit privé à l'ensemble des métiers et fonctions de l'établissement. Les recrutements externes se feront désormais très majoritairement avec des collaborateurs salariés. Le recrutement de fonctionnaires restera possible.

Extrait de la lettre envoyée le 22 janvier 2020 par Bertrand Munch, directeur général de l'ONF.

Pour les syndicalistes, la ligne rouge a été dépassée. L'exception est devenue la règle. Si la « *défonctionnarisation* » de l'Office était déjà à l'œuvre depuis des années — les fonctionnaires représentant aujourd'hui moins de 65 % des effectifs —, elle risque de s'accélérer avec la future modification législative. Cette évolution ne fera plus simplement l'objet d'une dérogation. Elle s'inscrira pleinement dans la loi.



Lettre du 22 janvier
2020 de Bertrand
Munch, directeur
général de l'ONF.

« *C'est un recul sans précédent, dit Philippe Canal, du syndicat majoritaire au sein de l'Office, le Snupfen. Jusqu'à présent notre République a limité l'attribution des pouvoirs de police à des fonctionnaires assermentés. Ce n'est pas pour rien ! Le statut de fonctionnaire nous rend indépendants. Les agents publics peuvent résister aux pressions des propriétaires et des marchands de bois. On peut appliquer la loi en toute impartialité. Ce ne sera pas le cas avec des contractuels de droit privé.* »

La privatisation en cours est insidieuse. « *Symboliquement, le gouvernement a choisi de ne pas changer le statut de l'établissement public, mais en le vidant de ses fonctionnaires, le résultat est le même* », analysent des syndicalistes de la CGT Forêt. L'objectif visé par le gouvernement est clairement financier. Du fait des cotisations sociales, l'embauche d'un fonctionnaire coûte environ 20 % plus cher qu'un contractuel. « *Les autorités prônent une gestion forestière à bas coût et à court terme, au détriment de l'intérêt général* », estiment les mêmes syndicalistes.

« Le service public forestier meurt à petit feu »

En parallèle des annonces de contractualisation, le gouvernement souhaiterait aussi continuer à diminuer le nombre de postes, « *en ne renouvelant pas certains départs à la retraite* ». Selon un autre document interne que *Reporterre* a pu se procurer, entre 2018 et début 2020, 611 postes, tous statuts confondus, ont été supprimés.

EMPLOI PERMANENT 2019

	Départs 2019		Entrées 2019		Taux de remplacement
Fonctionnaires / ANT	322	Dont 283 départs retraite Dont 39 autres départs (mobilités externes des ingénieurs, Décès...)	30	Dont 7 Mobilités IAE MAA Dont 7 concours IAE Dont 13 Détachements Dont 2 CDI et 1 pérennisation (ANT)	64%
Salariés	40	Dont 3 départs retraite Dont 37 autres départs (démissions, ruptures conventionnelles...)	203	Dont 180 nouveaux CDI Dont 23 CDIisations	

La substitution des fonctionnaires par les contractuels est déjà bien visible. En 2019, il y aurait eu 322 départs contre seulement 30 embauches de fonctionnaires et 40 départs contre 200 embauches de salariés. Le taux de remplacement global est de 64 %. L'embauche de contractuels ne stoppe donc pas l'hémorragie qui frappe l'établissement.

Cette politique est d'autant plus terrible qu'elle est contraire aux nécessités induites par le changement climatique, qui commence à faire sentir ses effets sur les forêts françaises et le fera de plus en plus. Mercredi 22 janvier, au moment même où se déroulait la réunion entre la direction générale de l'ONF et les organisations syndicales, la députée La République en marche (LREM) du Nord Anne-Laure Cattelot se félicitait dans [un tweet](#) de sa récente nomination auprès du gouvernement « *pour mener à bien une mission sur la forêt* ».



Anne-Laure Cattelot

@ALCattelot

Après le 3e Conseil de défense écologique, [@EPhilippePM](#) me confie une mission pr faire des propositions à la hauteur des enjeux climatiques sociaux & économiques de la [#forêt](#). Honorée & consciente des attentes en  filière bois-forêt [@dguillaume26](#) [@Elisabeth_Borne](#) [@AgnesRunacher](#)

<p>Le Premier Ministre a appelé la Députée à faire des recommandations sur ce sujet qui englobe l'adaptation de la forêt française au changement climatique, son rôle absolument central dans la lutte contre le réchauffement climatique, mais aussi la question des usages de la forêt et du modèle de multifonctionnalité.</p> <p>Les acteurs de la gestion des forêts publiques et privées seront au cœur de la mission car la forêt doit répondre à court et long terme au défis tels que la sécheresse, les risques d'incendies, les crises sanitaires avec les fièvres qui constituent certains parasites entraînant le dépérissement des peuplements de massifs.</p> <p>La mission abordera aussi de façon essentielle la question de la qualité de la production bois, de l'amélioration de la compétitivité, l'organisation de la filière et les possibilités pour accroître la valeur-ajoutée générée par la filière en France avec la première et la deuxième transformation dans les divers secteurs d'activités utilisateurs du matériau bois.</p> <p>Cette mission a vocation à formuler des propositions et des recommandations</p>	<p>Le rôle de la forêt</p> <p>La forêt française couvre 30 % du territoire national. La filière « forêt-bois » contribue à hauteur de 20 % des émissions françaises de CO₂ (stockage de carbone en forêt, produits bois, substitution d'énergies fossiles et de matériaux plus émissifs). La forêt joue un rôle majeur pour atténuer les effets du changement climatique. Elle constitue un réservoir de biodiversité, contribue à la protection de la ressource en eau et participe à la réduction des risques en montagne.</p> <p>Les forêts situées en zone péri-urbaine ont de plus en plus des espaces de détente et de loisir pour les citadins sur lesquels ils revendiquent un droit d'usage, voire d'usage, parfois très complexe des populations ou gestionnaires économiques.</p> <p>Les forêts françaises, dans toutes leurs dimensions, sont agencées pour contribuer aux effets de changement climatique et aux risques qui lui sont associés (sécheresse, incendies, développement des ravages, dépérissement des peuplements). Ces risques, s'ils ne sont pas suffisamment pris en compte, en particulier pour adapter les forêts et leur exploitation, menacent des écosystèmes majeurs.</p> <p>Lors du conseil de défense écologique du 7 novembre 2019, il a été décidé de mener une réflexion d'ensemble, en portant un regard prospectif sur les enjeux liés à la forêt et sur les modalités d'actions à l'adaptation des forêts publiques et privées.</p> <p>Il souhaite pouvoir disposer de votre rapport en plus tard via mail à compter de la publication de celui de votre nomination comme parlementaire en mission.</p> <p>Je vous prie d'agréer, Madame la députée, l'expression de mes respectueuses salutations.</p>
<p>À l'issue de celle-ci, vous me renverrez un rapport dans lequel vous me ferez toutes propositions pour répondre aux défis, en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les questions nouvelles liées à l'évolution de la perception de la forêt par nos concitoyens, en matière à développer pour améliorer la gestion des conflits d'usage et encourager la multifonctionnalité écopaysanne sur ces questions ; - la réaffectation des surfaces forestières, sans oublier la préservation des surfaces agricoles, en métropole et en zone tropicale, dans les territoires ultra-marins, notamment en Guyane et à Mayotte ; - l'adaptation au changement climatique des forêts publiques et privées afin de tirer parti de potentialités des forêts françaises, tout en préservant une biodiversité fonctionnelle ; - les enjeux de gouvernance, notamment la place et le rôle de l'État en des collectivités territoriales dans la perspective de la décentralisation des aides européennes lors de la prochaine période de programmation. 	
<p>76 8:10 AM - Jan 22, 2020</p> <p>32 people are talking about this</p>	

À l'issue du **3^e conseil de défense écologique**, présidé par le Président de la République, le gouvernement a, en effet, souhaité engager « *une réflexion d'ensemble sur les enjeux liés à la forêt* ». Dans la lettre de mission, en date du 21 janvier, le Premier ministre rappelait que la forêt « *joue un rôle majeur pour atténuer les effets du changement climatique. Elle constitue un réservoir de biodiversité, contribue à la protection de la ressource en eau et participe à la réduction des risques en montagne* ».

Ce jeudi 23 janvier, la ministre de la Transition écologique, **Élisabeth Borne**, a également prévu de se rendre en Haute-Marne à l'occasion de la création du **nouveau Parc national de forêts**. Elle parlera notamment de « *la protection des espaces forestiers* ».

« *Ce double discours est révoltant, s'énervent les syndicalistes. On ne peut pas défendre les forêts tout en malmenant les travailleurs qui s'en occupent. Nous sommes fatigués des effets d'annonce et de communication. Sur le terrain, le service public forestier meurt à petit feu. La réduction des effectifs est en contradiction totale avec les défis qui nous attendent à l'aune du réchauffement climatique.* »

Contre la future réforme, des assemblées générales de travailleurs vont s'organiser la semaine prochaine partout en France. Les forestiers imaginent plusieurs formes d'actions et pourraient se mettre en grève.

Contactés par *Reporterre*, la direction et le service presse de l'ONF n'ont pas répondu dans les délais impartis par cet article et l'actualité. Par contre, mercredi 22 janvier, à la même heure que la réunion, le service presse de l'ONF envoyait un communiqué pour **officialiser le gagnant du concours du plus bel arbre de l'année 2019**. Un bel arbre qui cache une forêt de renoncements.

Puisque vous êtes ici...

... nous avons une faveur à vous demander. La crise écologique ne bénéficie pas d'une couverture médiatique à la hauteur de son ampleur, de sa gravité, et de son urgence. *Reporterre* s'est donné pour mission d'informer et d'alerter sur cet enjeu qui conditionne, selon nous, tous les autres enjeux au XXI^e siècle. Pour cela, le journal produit chaque jour, grâce à une équipe de journalistes professionnels, des articles, des reportages et des enquêtes en lien avec la crise environnementale et sociale. Contrairement à de nombreux médias, *Reporterre* est totalement indépendant : géré par une association à but non lucratif, le journal n'a ni propriétaire ni actionnaire. Personne ne nous dicte ce que nous devons publier, et nous sommes insensibles aux pressions. *Reporterre* ne diffuse aucune publicité ; ainsi, nous n'avons pas à plaire à des annonceurs et nous n'incitons pas nos lecteurs à la surconsommation. Cela nous permet d'être totalement libres de nos choix éditoriaux. Tous les articles du journal sont en libre accès, car nous considérons que l'information doit être accessible à tous, sans condition de ressources. Tout cela, nous le faisons car nous pensons qu'une information fiable et transparente sur la crise environnementale et sociale est une partie de la solution.

Vous comprenez donc sans doute pourquoi nous sollicitons votre soutien. Il n'y a jamais eu autant de monde à lire *Reporterre*, et de plus en plus de lecteurs soutiennent le journal, mais nos revenus ne sont toutefois pas assurés. Si toutes les personnes qui lisent et

apprécie nos articles contribuent financièrement, la vie du journal sera pérennisée. **Même pour 1 €, vous pouvez soutenir Reporterre — et cela ne prend qu'une minute. Merci.**

SOUTENIR REPORTERRE

Lire aussi : Forêts publiques : l'État réfléchit au démantèlement de l'ONF

Source : Gaspard d'Allens pour *Reporterre*

Photos :

- . chapô : en Ariège. [Flickr](#) (JP Tonn/CC BY-NC-ND 2.0)
- . Bas-Rhin : [Flickr](#) (Permith/CC BY 2.0)
- . Alpes-Maritimes : [Flickr](#) (Patrick Coquillard/CC BY-NC-ND 2.0)

Documents disponibles



Lettre du 22 janvier 2020 de Bertrand Munch, directeur général de l'ONF.



Sans titre

Pour commenter l'article, connectez-vous [au club des lecteurs](#).